

Devenir délégué-e-s à la lutte contre le sexisme

Formations professionnelle obligatoire



Devenir délégué-e-s à la lutte contre le sexisme : formation initiale

Type de formation : inter ou intra | **Durée :** 2 jours (2 x 7h) | **Modalité :** Présentiel | **Nbre de stagiaires :** 4 à 8

Les DLS (délégué-e-s à la lutte contre le sexisme) sont obligatoires dans toutes les entreprises de plus de 10 salarié-es (Loi du Pays du 26 mai 2023). Avez-vous les vôtres ? Avec des DLS, vos équipes gagnent en sécurité, en bien-être, et donc en performance. Cette formation permettra aux DLS (délégué-e-s à la lutte contre le sexisme) de parfaitement démarrer dans leurs fonctions. Elle est aussi bien destinée aux délégué-e-s à la lutte contre le sexisme qu'aux DRH. En effet, les délégué-e-s à la lutte contre le sexisme doivent pouvoir travailler en collaboration étroite avec les DRH. Les DRH ayant reçu cette formation pourront apporter un soutien efficace aux délégué-e-s à la lutte contre le sexisme.

PUBLIC

DLS (délégué-e-s à la lutte contre le sexisme) et DRH et gérant-e de société

PEDAGOGIE

Active. Avec une alternance d'apports théoriques, de jeux et de pratique

FORMATEUR-ICES

Une femme + un homme pour une diversité de point de vue

PRIX

En inter : 76000 XPF HT/stagiaire ; TGC à 0%

OBJECTIFS :

- Définir et décrire le concept de sexisme ainsi que ses principales formes.
- Analyser la mécanique du sexisme et expliquer les notions associées : stéréotype, discrimination, inégalité.
- Expliquer le lien entre le sexisme et les violences à travers la notion de continuum.
- Identifier et reconnaître les manifestations du sexisme dans le milieu professionnel.
- Distinguer les agissements sexistes, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles à partir de situations concrètes.
- Évaluer les conséquences du sexisme sur les victimes, les équipes, les organisations et la société, et en expliquer les impacts.
- Mettre en œuvre une posture d'écoute et d'accueil adaptée auprès des victimes.
- Appliquer les principes de rédaction d'un rapport de signalement conforme aux obligations légales et déontologiques.
- Concevoir et proposer des actions de sensibilisation et de prévention du sexisme adaptées aux contextes professionnels.

HORAIRES ET DURÉE :

8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00

2 jours (2 x 7h) heures

FORMATEUR-ICE-S :

Guénolé Bouvet
Maud Le Bar

PRIX :

Montant total TTC : 76000 XPF

La TGC est de 0 XPF

TGC non applicable - Franchise en base / Exonéré de TSS en vertu de l'Art.LP 918F du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie ; Exonéré de TGC en vertu de l'ART.LP 492 du Code des impôts de Nouvelle Calédonie.

PUBLIC :

DLS (délégué-e-s à la lutte contre le sexisme) et DRH.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- **Supports pédagogiques :** présentation PowerPoint, fiches synthétiques, extraits de textes législatifs (loi du Pays du 26 mai 2023, code du travail de Nouvelle-Calédonie), vidéos courtes et études de cas.
- **Outils interactifs :** quiz formatifs (papier ou numériques), jeux pédagogiques à manipuler,

études de situations concrètes, travaux dirigés et jeux de rôle.

- **Matériel et équipement** : salle de formation équipée de tables et chaises modulables, tableau blanc ou paperboard, écran TV ou vidéoprojecteur, matériel d'écriture et supports imprimés.
- **Approche pédagogique** : alternance d'apports théoriques, d'analyses collectives et de mises en pratique ; implication active des stagiaires via échanges d'expériences et exercices collaboratifs.
- **Évaluation** : quiz formatifs, exercices d'application, observation des participations et synthèse collective en fin de séquence.

VALIDATION :

- **Quiz formatifs** : vérification des connaissances théoriques à la fin de chaque séquence.
- **Évaluation des jeux de rôle** : observation du comportement, de la posture et de la capacité à mobiliser les compétences travaillées.
- **Évaluation lors des jeux de manipulation** : appréciation de la compréhension et de l'application des concepts à travers les activités interactives.
- **Évaluation de la participation globale** : implication, engagement dans les échanges et contribution à la dynamique collective tout au long de la formation.

MODALITÉS :

Présentiel

PROGRAMME :

Savoir expliquer les missions du délégué à la lutte contre le sexisme (2h)

- présentation de la loi de Pays du 26 mai 2023 sur l'égalité professionnelle
- obligations de l'employeur et des délégué-e-s
- statut des délégué-e-s
- lecture et analyse des indicateurs et de l'index de l'égalité professionnelle
- → modalités pédagogiques et d'évaluation : quizz formatif

Définir et reconnaître le sexisme (5h)

- définitions et chiffres clés
 - mécanismes et fonctionnement
 - formes de sexisme
 - notion de continuum des violences
- modalités pédagogiques et d'évaluation : jeux, TD, quizz formatif

Le sexisme au travail (3h)

- importance de qualifier correctement les violences
 - infractions possibles : agissements, harcèlement, agressions, viols
 - impacts sur les victimes, les équipes et l'entreprise
 - signaux d'alerte à identifier
- modalités pédagogiques et d'évaluation : TD, quizz formatif

Accueillir et accompagner une victime (2h)

- repérer une victime
 - prise en charge et écoute
 - signalement et constitution d'un dossier
 - orientation vers les dispositifs adaptés
- modalités pédagogiques et d'évaluation : quizz formatif

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation (2h)

- identification des actions pertinentes
 - organisation et mise en place d'un projet d'action de sensibilisation
- modalités pédagogiques et d'évaluation : TD et quizz formatif

CONTACT :

Email : contact@skills.nc

Guénolé Bouvet → 78 62 55
Maud Le Bar → 80 40 21.